



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le huit novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_11_85

Date de convocation du conseil : **3 novembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **20**

Nombre de votants : **26**

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme VALEAU LABROUSSE Christine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe**

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard HERBRETEAU

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et de la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade, il est proposé au Conseil Municipal de créer ce poste statutaire, à temps complet, afin que l'agent puisse être nommé à compter du 1^{er} décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à accomplir en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 08/11/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/11/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN